

BG DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 20.850 euros
Siège social : 5, boulevard Carnot
81000 ALBI
RCS ALBI 520 207 978

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- Monsieur Bertrand GUILHEM,
demeurant 8, rue Mascard (31500) TOULOUSE,
propriétaire de 1.085 actions,
- Monsieur Augustin GUILHEM,
demeurant 8, rue Mascard (31500) TOULOUSE,
nu-propriétaire de 250 actions,
- Monsieur Gabriel GUILHEM,
demeurant 8, rue Mascard (31500) TOULOUSE,
nu-propriétaire de 250 actions,
- Mademoiselle Lucie GUILHEM,
demeurant 8, rue Mascard (31500) TOULOUSE,
nu-propriétaire de 250 actions,
- Mademoiselle Eloïse GUILHEM,
demeurant 8, rue Mascard (31500) TOULOUSE,
nu-propriétaire de 250 actions,

1°) Après avoir exposé que:

- A. Monsieur Bertrand GUILHEM, Monsieur Augustin GUILHEM, Monsieur Gabriel GUILHEM, Mademoiselle Lucie GUILHEM et Mademoiselle Eloïse GUILHEM sont les seuls associés de la Société.

La société FIDUCIE CONSULTANTS, commissaire aux comptes, dûment convoquée est absente et excusée.

- B. L'article 21 des statuts précise que les décisions collectives « *peuvent également résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte* ».
- C. Le bien immobilier au sein duquel est fixé le siège social va être cédé, et il a donc été envisagé de transférer le siège dans de nouveaux locaux situés 4, boulevard Carnot (81000) ALBI.

C'est dans ce contexte que les associés se sont réunis pour statuer sur ledit transfert de siège social.

Paraphe	Paraphe	Initial
		

2°) Appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert de siège,
- Mise à jour corrélative des statuts,
- Pouvoirs.

3°) Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

3.1 La collectivité des associés décide de transférer le siège social du 5, boulevard Carnot (81000) ALBI au 4, boulevard Carnot (81000) ALBI, avec effet à compter de ce jour, et décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts, qui sera désormais rédigé comme suit :

“ARTICLE 4 – SIEGE

Le siège de la société est fixé 4, boulevard Carnot (81000) ALBI.”

3.2 La collectivité des associés confère tous pouvoirs aux porteurs d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications prescrits par la loi.

3.3 Conformément à l'alinéa 4 de l'article 1375 du Code civil, les présentes ont été établies en un seul exemplaire numérique original, dont une copie sera délivrée à chacun des soussignés directement par DocuSign, qui est en charge de la mise en œuvre de la solution de signature électronique qualifiée dans les conditions requises par l'article 1367 du Code civil et au décret d'application n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique.

Les soussignés reconnaissent qu'ils procèdent à la signature électronique qualifiée des présentes en toute connaissance de cause de la technologie mise en œuvre et des modalités de celle-ci, et renoncent en conséquence à mettre en cause, dans le cadre de toute réclamation et/ou action en justice, la fiabilité de ladite solution de signature électronique qualifiée et/ou la manifestation de leur volonté de contracter les présentes.

Bertrand GUILHEM

10 juin 2025 | 20:40 CEST

Signé par :

GUILHEM Bertrand

7700834486F646C...

Gabriel GUILHEM

10 June 2025 | 19:02 CEST

Signed by:

GUILHEM Gabriel

D6992282B5694D4...

Pour Eloïse GUILHEM

Bertrand GUILHEM

10 juin 2025 | 20:40 CEST

Signé par :

GUILHEM Bertrand

7700834486F646C...

Augustin GUILHEM

10 juin 2025 | 19:02 CEST

Signé par :

Augustin

4DB734C43B5E493...

Pour Lucie GUILHEM

Bertrand GUILHEM

10 juin 2025 | 20:40 CEST

Signé par :

GUILHEM Bertrand

7700834486F646C...